

21 janvier 2010

**Communiqué MASF  
Haïti**

Le MASF a pris acte avec stupéfaction des déclarations de Monsieur Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes, lors de la séance du mercredi 20 janvier à l'Assemblée Nationale, concernant les priorités d'évacuation des enfants haïtiens en cours d'adoption.

Le MASF considère que TOUS les enfants qui ont bénéficié d'un jugement d'adoption prononcé par les instances haïtiennes avant le séisme, doivent être indifféremment évacués, qu'ils aient été confiés à leurs parents via un OAA ou par une démarche individuelle. Tous les enfants apparentés devront faire au plus vite l'objet d'un traitement particulier en concertation avec les autorités haïtiennes.

Tout autre critère que celui de l'urgence médicale ne saurait constituer un ordre de priorité.

Les propos discriminatoires tenus hier par le ministre à l'égard d'un certain nombre de familles en démarche d'adoption sont contraires aux principes fondateurs de notre République. Il y a en France trois voies possibles, officielles et légales pour adopter à l'international : Organismes Autorisés pour l'Adoption (OAA), Agence Française de l'Adoption (AFA), et démarche individuelle (DI). Depuis plus de trente ans, des milliers de familles ont adopté en toute transparence leurs enfants par démarche individuelle, dans plus de 70 pays. Le MASF ne peut accepter un discours qui range d'un côté « les bons adoptants » et de l'autre « les voleurs d'enfants ». Cette image calomnieuse de la démarche individuelle est gravement dommageable pour les enfants adoptés par cette voie et pour leurs familles.

En conséquence, s'agissant des enfants haïtiens en cours d'adoption dans ce contexte si particulier, le MASF demande que TOUS les dossiers transmis via un OAA ou par DI soumis au contrôle des autorités fassent l'objet du même traitement.